



N° 07/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CCAS

<i>Date de convocation</i> Le 24 Mars 2025	Séance ordinaire du 03 Avril 2025 Ouverture à 18 heures 45 Présidence de Madame Zakia SMAIL						
<i>Date d'affichage</i> Le 08 Avril 2025	Présents : Mmes BREDEL, DETLING, TREMBLAY, GUYON et Mrs DECHÂTRETTE et DEVERGIES						
<i>Nombre de Conseillers</i> <table border="1"><tr><td>En exercice</td><td>11</td></tr><tr><td>Présents</td><td>7</td></tr><tr><td>Votants</td><td>8</td></tr></table>	En exercice	11	Présents	7	Votants	8	Excusés avec procuration : Mme LEBOUCQ, procuration à Mr DECHATRETTE Excusé sans procuration : Mrs TREMBLAY, CARTA et EL MAATOUK
En exercice	11						
Présents	7						
Votants	8						
Objet : Adhésion UNCCAS	Secrétaire de séance : Solenn Mirnik, Directrice du CCAS						

Après avoir pris connaissance des statuts et des buts de l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale,

Vu la délibération n°15.2022 l'adhésion à l'UNCCAS dès 2023,

Vu la fin effective de cette adhésion au 15 décembre 2024,

Considérant l'intérêt pour le CCAS de Buchelay d'adhérer à cette association et de bénéficier de ses conseils techniques et de ses parutions,

Vu la nécessité de renouveler cette adhésion annuellement,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, DECIDE :

Article 1^{er} : d'adhérer annuellement à l'UNCCAS dont le siège est situé : 11 rue Louise Thuliez – 75019 PARIS.

Article 2 : de payer le montant de la cotisation statutaire fixé annuellement par les instances habilitées de l'UNCCAS au prorata du nombre d'habitants.



Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 4 : Le président du CCAS et le Trésorier principal seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour Extrait conforme,

Affiché le 08 Avril 2025

Rendu exécutoire- Loi du 2 mars 1982

La Vice-présidente,
Zakia SMAIL

